

L'important c'est vous

Notre canton compte quelque 1200 collégiens et un nombre ridiculement bas de places d'accueil pour jeunes enfants. Un grand nombre de personnes y vivent dans des situations précaires. À Bischheim, par exemple, 20 % des habitants vivent sous le seuil de bas revenus ; le nombre de familles monoparentales est de 8 % dans le canton et le nombre de logements sociaux y est important. Comme dans le reste du département, la courbe des personnes âgées est en augmentation.

Au Conseil général, dont la mission essentielle est d'améliorer la vie quotidienne des habitants, je proposerai des actions pour apporter des solutions aux familles de Bischheim-Hoenheim en matière d'emploi, de logement et de garde d'enfant, pour donner des chances de réussite à nos collégiens, pour préserver l'autonomie des seniors, pour répondre rapidement aux attentes des personnes handicapées, pour aider les plus fragiles à s'insérer. Tout cela doit s'inscrire dans un cadre de vie et un environnement préservé.

Je mettrai toute mon énergie pour mettre en œuvre ces propositions. J'aurai à cœur d'améliorer la vie de tous les habitants, sans oublier personne, dans l'esprit des valeurs de respect, solidarité, égalité qui fondent mes actions et animent mes convictions depuis toujours.

À votre écoute, disponible
et déterminée.



www.zoubidanaïli.com
contact@zoubidanaïli.com
portable 06 37 28 58 94
44 rue Nationale 67800 Bischheim



Bulletin à envoyer à François Noblat, 50 rue du Général Gouraud F-67800 Hoenheim

L'exercice de la démocratie et le débat des idées ont un coût. Le candidat ne peut recueillir des dons que par l'intermédiaire d'une association de financement. Les dons doivent être remis à l'établissement d'un reçu et seront déductibles des impôts (cf. Art L.52-8 du code électoral).

Je m'inscris au comité de soutien de Zoubida Naïli

NOM/Prénom _____

ADRESSE _____

Je souhaite être informé(e) du déroulement de la campagne : COURRIEL _____

Je contribue au financement de la campagne en adressant un don de : euros

par chèque libellé au nom de François Noblat, mandataire financier de Zoubida Naïli.

DATE ET SIGNATURE _____



Zoubida NAÏLI

Âgée de 46 ans, mère de 4 enfants de 16 à 26 ans, je suis habitante et conseillère municipale de Bischheim depuis 2001. J'agis bénévolement dans des associations citoyennes, culturelles et sportives. Diplômée en urbanisme, je suis chargée de mission au sein d'une collectivité territoriale.



remplaçant
**Didier
RENAUDET**

48 ans, père de 3 enfants, technicien méthodes, habitant de Hoenheim, Didier Renaudet fait campagne à mes côtés en qualité de remplaçant.

Impression REC Strasbourg sur papier recyclé - Photographies Jean-Louis Hess, DR

Devenir

La Lettre de Zoubida NAÏLI



Parti Socialiste

Département,
un peu d'histoire

Zoubida Naïli :
une nouvelle énergie
au Conseil général

Des propositions...
pour bien grandir
pour s'en sortir
pour mieux vivre

Renouveler
les méthodes

3

15 février
2008

UN PEU D'HISTOIRE...

Le département est né avec la Révolution française, en 1790. Le mot "Département" vient du verbe "départir" qui signifie, en vieux français, partager, répartir. Les départements sont organisés autour d'un chef-lieu que l'on peut atteindre de tous les points du territoire en une seule journée de cheval.

Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel depuis 1871, mais c'est seulement depuis 1982, avec les lois de décentralisation, que le Conseil général est une instance décisionnaire et indépendante de l'État. La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, transfère au Conseil général la gestion du revenu minimum d'insertion, la création du revenu minimum d'activité...

La France compte actuellement 100 départements et 3978 cantons, dont 44 dans le Bas-Rhin.

UN CONSEILLER PAR CANTON

Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel direct dans le cadre du canton pour une durée de 6 ans. Ils composent l'assemblée départementale.

Cette dernière est renouvelée par moitié tous les trois ans. Cette année, dans le Bas-Rhin, 22 cantons élisent leur conseiller général.



DES COMPÉTENCES TRÈS SOCIALES

Le Conseil général a des compétences propres, qu'il est seul à pouvoir exercer et des compétences qu'il partage avec les communes, la Région, l'État. Les compétences propres sont : l'aide sociale (RMI, personnes âgées, handicapés, HLM...); la voirie (routes départementales); l'éducation (les collèges); les transports scolaires; l'aide aux communes; les services d'incendie et de secours; l'aide économique; la gestion d'équipements publics comme les archives.

De fait, tous les domaines qui concernent la vie quotidienne des Bas-Rhinois relèvent de l'action du Conseil général.

Aujourd'hui, sur les 44 conseillers qui siègent au Conseil général du Bas-Rhin, seuls 3 sont des femmes...

RÉUNIONS PUBLIQUES

jeudi 28 février à 20 h
salle du Cheval blanc à Bischheim

lundi 3 mars à 20 h
salle des fêtes à Hoenheim

Parcours en images dans le canton



Une nouvelle énergie

Candidate aux dernières élections législatives, j'ai mené une campagne de terrain et écouté les préoccupations des habitants de notre circonscription et de notre canton de Bischheim/Hoenheim. Les réflexions entendues et les témoignages recueillis m'ont encouragée à poursuivre mon action au service des valeurs de respect, solidarité, égalité et m'ont permis de dégager des propositions pour un canton et un département solidaires, durables et soucieux de chacun.



DES PROPOSITIONS... POUR BIEN GRANDIR

Développer les différents modes d'accueil des jeunes enfants

Dans le canton, Hoenheim dispose pour seule structure d'accueil d'une halte-garderie de 20 places... Il est urgent de rattraper le retard et d'apporter des réponses adaptées avec des horaires modulés pour faciliter la vie quotidienne des familles et mieux prendre en compte les difficultés d'organisation des familles monoparentales.



Une éducation de qualité qui favorise l'épanouissement des enfants et leur réussite scolaire

Financer des postes d'aides-éducateurs dans les collèges. Les collèges souffrent des conséquences de la suppression des postes d'emploi jeunes par l'État. Il est nécessaire de rééquilibrer la situation, en particulier dans des collèges qui concentrent un grand nombre d'élèves (800 collégiens au Ried).



Ouvrir les écoles pendant les vacances et après les cours pour les aides aux devoirs.

Mieux équiper les collèges et soutenir les projets pédagogiques.

Équiper chaque collégien de 4^e et 3^e d'un ordinateur portable.

Alléger les cartables. Les élèves de 6^e-5^e transportent 5 à 10 kg de livres par jour,





l'équivalent de 20 à 30 % de leur poids. Cela est lourd de conséquences pour leur colonne vertébrale. L'instauration d'un double cartable pour les 6^e-5^e répondra à ce problème de santé publique.

Manger bio et autre-ment à la cantine, pour faire évoluer les comportements alimentaires des enfants et adolescents, en leur proposant une alimentation équilibrée, accompagnée d'actions éducatives.



Développer et promouvoir les actions citoyennes, soutenir la création de conseils et forums de jeunes: ces derniers seront ainsi associés aux réflexions et impliqués dans des campagnes de sensibilisation sur des sujets qui les touchent comme la lutte contre les discriminations, la sécurité routière, les conduites à risque, le développement durable, etc.

Épauler les jeunes les plus en difficulté, accompagner dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle ceux qui ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification.

Renforcer les actions de prévention en recréant les postes d'éducateurs spécialisés supprimés par les conseillers généraux sortants.



DES PROPOSITIONS... POUR S'EN SORTIR

Développer les services de maintien à domicile des personnes âgées

En 2005, les Bas-Rhinois de plus de 60 ans représentaient 1/5^e de la population. En 2015, ils en constitueront le quart. Il faut multiplier les solutions pour mieux accompagner les seniors, les maintenir dans leur cadre de vie, leur faciliter le quotidien, rompre la solitude de certains d'entre eux, faire en sorte qu'ils soient entourés pour vivre une vieillesse paisible.

Un coup de main régulier. Favoriser les services comme les courses, la blanchisserie... L'aide personnalisée à l'autonomie (APA) doit être un levier d'emploi dans les services à domicile de proximité.

Quelqu'un à qui parler...

Mettre en place des correspondants repérés auxquels les personnes âgées peuvent s'adresser en cas de problèmes, petits ou grands.

Pour rester chez soi en toute sécurité, aider les

personnes à aménager leur logement, notamment en avançant les fonds.

Aller à la rencontre des autres... Développer des activités collectives comme les clubs seniors et mettre en place une formule d'accueil familial pour rompre leur isolement.

Aider aussi ceux qui les entourent. Le maintien à domicile des personnes âgées est indissociable du soutien qu'il faut apporter à leurs aidants familiaux. Il est important également de soutenir les associations intergénérationnelles et de former des personnes-relais.

L'insertion de personnes en situation de précarité

Pour redonner à chacun toutes les chances de retrouver un emploi et une place dans la société.

Accélérer les réponses. Le transfert par l'État au Département du RMI-RMA en 2005 a pour consé-

quence la mise en attente des dossiers de demande. Parallèlement, la baisse de la durée de versement des allocations chômage se répercute sur l'augmentation du nombre de RMIstes. Cette question doit être gérée en priorité. **Utiliser la clause du mieux disant social** prévue dans le code des marchés publics. Sont privilégiées les entreprises qui proposent, en sus de leurs prestations, une action spécifique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle ou sociale.

Faciliter les déplacements. Pour trouver du travail, avoir une vie sociale, il faut être mobile. Plusieurs pistes sont possibles: créer un tarif très bas sur les transports départementaux; combiner différents services (prêt, location, transports à la demande, accompagnement à l'auto-nomisation...); mieux prendre en charge les dépenses



de déplacements, via les allocations d'insertion.

Faciliter l'accès au logement pour tous. Favoriser la mixité sociale en intégrant des logements sociaux dans tout nouveau projet immobilier et en mettant en place un dispositif de garantie de loyers impayés pour inciter les propriétaires privés à louer aux personnes vivant de minima sociaux comme le RMI.

Intervenir sur la formation professionnelle, en partenariat avec la Région.

Améliorer les conditions de vie des personnes handicapées

En ce domaine, il reste fort à faire pour changer les mentalités. Afin que les conditions de l'égalité des chances prônée par la loi de 2005 soient effectives, il faut accorder aux personnes handicapées de tous âges des facilités et des moyens pour vivre et acquérir leur autonomie.

À l'école. Améliorer l'insertion des enfants handicapés en milieu scolaire





Améliorer l'habitat

Réhabiliter les immeubles d'habitat social et les adapter afin qu'ils soient accessibles à tous : personnes âgées ou handicapées, parents avec poussettes, etc.

Instaurer une démarche haute qualité environnementale (HQE) pour les bailleurs sociaux.

Prévoir un quota de logements pour personnes handicapées dans toute nouvelle construction ou réhabilitation.

Accorder une prime pour les travaux permettant une diminution de 20 % de la consommation énergétique du logement.

Un meilleur maillage du canton en transports collectifs

Priorité aux transports en commun : mise à l'étude d'un tram-train sur la CUS Nord empruntant la ligne de chemin de fer Strasbourg-Lauterbourg

et desservant les gares de Hoenheim et de Bischheim. Cette dernière servira de plateforme multimodale pour des trajets du tram en site propre vers la zone d'activité de l'Europe à Schiltigheim et vers les zones urbanisables à l'est et à l'ouest de l'A35. Soutien au projet de tram-train du piémont des Vosges.

Résoudre le problème récurrent des encombrements de la voirie et étendre les voies piétonnes et cyclables.

Créer des navettes pour relier tous les quartiers d'est en ouest.

Un environnement préservé

Préserver les espaces naturels du canton telle la Ballastière et sauver la nappe phréatique.

Faire de la Ballastière un lieu à vocation pédagogique, en finançant notamment des postes d'éco-conseiller.

Rendre obligatoires les normes environnementales pour les équipements publics, en contrepartie de subventions du Conseil général.

POUR UNE BONNE MAÎTRISE DES IMPÔTS ET TAXES PRÉLEVÉS EN FAVEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL

L'État a délégué aux Conseils généraux d'importantes compétences, notamment dans le domaine de la solidarité (RMI ou APA), mais il n'a pas transféré les financements promis. Ainsi manque-t-il aux départements 2,3 milliards pour le RMI (loi du 13 août 2004). Sur 75 millions d'euros dépensés chaque année pour l'APA, l'État ne participe qu'à hauteur de 15 millions d'euros. Nous sommes loin des 40 % de financements attendus ! Il est urgent de participer à une réflexion nationale de l'Assemblée des départements de France sur une réforme du financement des collectivités locales et territoriales.



Consulter les conseils municipaux et/ou les habitants sur les décisions les concernant

La démocratie ne doit pas se limiter au droit de vote tous les six ans. Un bilan de mandat devra être présenté annuellement et débattu avec les habitants. De même, aucun projet d'envergure conduit par le Conseil général dans une commune ne sera décidé sans consulter les élus locaux, voire les habitants.

Faciliter l'accès au service public

Plutôt que de créer des maisons du Département et des maisons de la Région, il serait plus judicieux de regrouper les services aux habitants des différentes collectivités (mairie, CG, CR, CAF...) dans des antennes territoriales communes. Les collectivités y gagneraient et pour l'habitant, tout sera plus facile...

Définir des priorités

Les quelque 180 modes d'action listés dans le budget du Conseil général du Bas-Rhin laissent apparaître un éparpillement des investissements. Définir les priorités et concentrer les efforts sur des questions spécifiques en tenant compte des problématiques et des moyens de chaque territoire est un travail que devra mener la prochaine assemblée.

ordinaire plus stimulant pour eux en participant aux financements de postes d'auxiliaires.

Dans leurs démarches. Créer des relais de la Maison du handicap et apporter des réponses plus rapides aux familles.

Dans leurs loisirs. Adapter les équipements, y compris les équipements sportifs.

Dans leurs déplacements. Généraliser le service de déplacement à la demande à tout le département.

Dans leurs logements. Les aider à l'aménager pour qu'ils puissent y rester...

